



COMMUNE DE
LA ROCHE-L'ABEILLE

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Prévenir les incendies,
c'est protéger notre territoire

*Débroussailler aujourd'hui,
c'est protéger demain.*



Stocker du bois
ou des matériaux
contre la maison



Laisser une végétation
sèche ou non
entretenu



Laisser les branches
toucher la toiture
ou les gouttières



Obstruer les accès
et les chemins
d'intervention



LES BONS RÉFLEXES

- Entretenir chaque année avant la saison estivale (idéalement au printemps).
- Evacuer les déchets verts : broyage, compostage ou déchetterie.
- Demander conseil en mairie ou auprès des professionnels.
- Agir dès maintenant, avant l'été !

5

FLYER A5 (RECTO)



AFFICHE A3



RÉSEAUX SOCIAUX (FACEBOOK)



2 | QUI EST CONCERNÉ ?

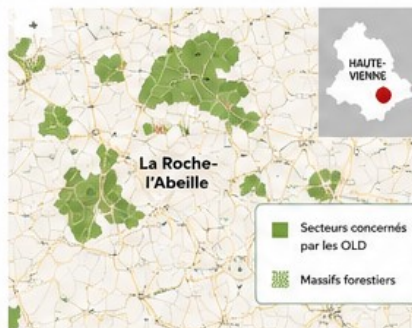
Le débroussaillage est obligatoire pour les propriétaires de terrains situés dans les zones exposées aux risques d'incendie définies par l'arrêté préfectoral en vigueur.



Même lorsqu'il n'est pas obligatoire, il reste fortement **recommandé** pour la sécurité de tous.

Pour savoir si votre terrain est concerné :

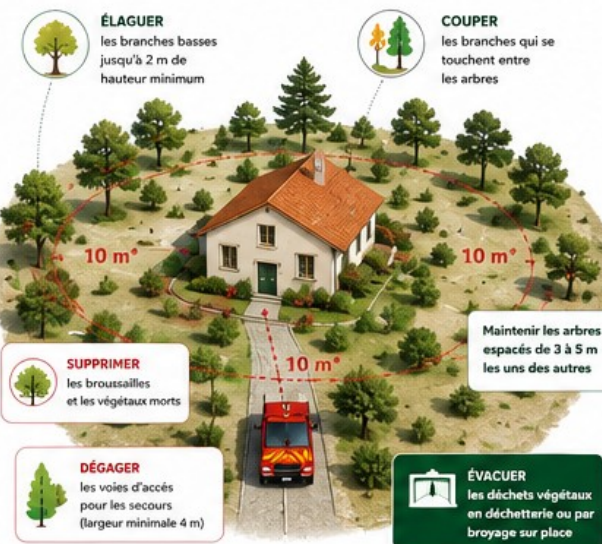
- Consultez la carte interactive des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) : www.haute-vienne.gouv.fr/OLD
- Référez-vous à l'arrêté préfectoral disponible en mairie ou sur le site de la préfecture.



3

3 | COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

Les distances à respecter peuvent varier selon la situation.
Référez-vous à l'arrêté préfectoral en vigueur.



* Distance indicative : se référer à l'arrêté préfectoral en vigueur.

4

1 | POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

Le débroussaillage est l'un des moyens les plus efficaces pour se protéger des feux de forêt et de végétation.



PROTÉGER LES PERSONNES ET LES HABITATIONS

En créant une zone de sécurité autour des constructions, le risque d'incendie est fortement réduit.



LIMITER LA PROPAGATION DES INCENDIES

Une végétation dense et non entretenue favorise la propagation rapide du feu.



FACILITER L'INTERVENTION DES SECOURS

Des accès dégagés et une végétation maîtrisée permettent aux sapeurs-pompiers d'intervenir dans de meilleures conditions.



PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE CADRE DE VIE

Un entretien régulier participe à la préservation de nos paysages et de la biodiversité.



Le débroussaillage, c'est un geste simple, une obligation légale et un acte citoyen.

2

5 | LES SANCTIONS

Le non-respect des Obligations Légales de Débroussaillage peut entraîner :



Une mise en demeure
par le maire, enjoignant d'effectuer les travaux dans le délai imparti.



L'exécution des travaux d'office
aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.



Des sanctions judiciaires
amende pouvant aller jusqu'à 750 € (article L. 163-6 du code forestier).

En cas d'incendie, la responsabilité civile et pénale du propriétaire peut être engagée.

6

6 | BESOIN D'INFORMATIONS ?

MAIRIE DE LA ROCHE-L'ABEILLE

10 place du 11 Novembre 1918

87800 LA ROCHE-L'ABEILLE

☎ 05 55 00 71 21

✉ larochelabeille.mairie@wanadoo.fr

🌐 www.larochelabeille.fr

Pour plus d'informations
sur vos obligations :

Scannez ce QR code

ou rendez-vous sur :

www.haute-vienne.gouv.fr/OLD



*La prévention est l'affaire de tous.
Ensemble, faisons de La Roche-l'Abeille
une commune plus sûre face au risque incendie.*

ARTICLE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

Les Obligations Légales de Débroussaillage : une action essentielle pour notre sécurité

Chaque année, de nombreux incendies menacent nos forêts, nos habitations et nos paysages. Pour limiter ces risques, la loi impose à certains propriétaires de débroussailler autour de leurs constructions.

Cette obligation permet de protéger les personnes, les biens et l'environnement, tout en facilitant l'intervention des sapeurs-pompiers.

La commune de La Roche-l'Abeille vous accompagne dans cette démarche de prévention. N'hésitez pas à contacter la mairie pour obtenir des conseils et vérifier si votre terrain est concerné.

Débroussailler aujourd'hui, c'est protéger demain !



DIAPORAMA RÉUNION PUBLIQUE (EXTRAITS)

LA ROCHE-L'ABEILLE PRÉVENIR LE RISQUE INCENDIE ENSEMBLE, AGISSONS !

Pourquoi débroussailler ?



Comment débroussailler ?



Les bonnes pratiques

